



1er mars 2021

332

> Médecins spécialistes

Modifications apportées à l'Annexe 25 - Garde en disponibilité

Des changements ont été apportés aux listes des disciplines et des établissements autorisés aux fins de la rémunération de la garde en disponibilité en vertu de l'Annexe 25 de l'Accord-cadre.

Les listes suivantes sont disponibles à la rubrique <u>Annexes mises à jour en continu (Annexes, lettres d'entente et protocoles d'accord)</u>, sous l'onglet <u>Facturation</u> de la section réservée à votre profession, sur notre site Web, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels:

- Garde locale et en support;
- Garde multi-établissements;
- Codes et tarifs des annexes 25 et 38.

Ces changements entraînent notamment la création des 4 nouveaux codes de facturation suivants, qui entrent en vigueur rétroactivement au **25 mai 2020** pour l'**obstétrique-gynécologie** et au **2 novembre 2020** pour la **médecine interne**.

FORFAIT	DESCRIPTION	TARIF (\$)
42144	Supplément de garde en disponibilité pour une garde en support, par jour, en semaine pour la discipline OBS (Obstétrique-gynécologie) secteur d'activité Garde temporaire (LE 241)	95
42145	Supplément de garde en disponibilité pour une garde en support, par jour, le samedi, le dimanche ou un jour férié pour la discipline OBS (Obstétriquegynécologie) secteur d'activité Garde temporaire (LE 241)	190
42197	Supplément de garde en disponibilité pour une garde en support, par jour, en semaine pour la discipline Médecine interne secteur d'activité Garde temporaire (LE 241)	95
42198	Supplément de garde en disponibilité pour une garde en support par jour, le samedi, le dimanche ou un jour férié pour la discipline Médecine interne secteur d'activité Garde temporaire (LE 241)	190

Nous serons prêts à recevoir votre facturation à compter du 3 mars 2021.

Vous avez 120 jours à compter du 3 mars 2021 pour facturer vos services relatifs aux ajouts de la garde locale et en support et la garde multi-établissements pour lesquels la date de prise d'effet est rétroactive. Pour les dates de fin rétroactives, nous procéderons à une réévaluation des services payés. Vous n'avez aucune action à poser. Les refus paraîtront sur un état de compte subséquent.

c. c. Agences de facturation commerciales Développeurs de logiciels – Médecine